

La recherche de partenaires pour le Pôle prend des formes différentes suivant le type de relations recherché mais poursuit toujours le triple objectif suivant : améliorer la qualité des services proposés, augmenter la couverture géographique et intégrer durablement le Pôle comme une structure fiable et reconnue pour sa compétence dans ses domaines d'expertise.

Le partenariat fondateur entre la France et le PNUD

La création du Pôle est le fruit d'un mémorandum d'accord signé en septembre 2006 entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes. Cet accord a conduit à l'approbation d'un document de projet en novembre 2007.

Le partenariat avec la France, au cœur de la création du Pôle, reste primordial. L'apport de la coopération française se situe à trois niveaux : (i) financement des postes d'assistants techniques, (ii) subvention pour le fonctionnement du programme, (iii) mise à disposition de ressources du réseau des Experts Techniques Internationaux et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du Ministère français des finances.

Le partenariat avec l'Espagne s'est concrétisé en 2009 par la mise à disposition de deux Jeunes Experts Associés (JPO en anglais). La coopération espagnole a également apporté son concours budgétaire à hauteur de 500000 US\$ l'organisation de l'atelier de capitalisation sur la réforme budgétaire et les OMD (novembre 2009).

L'Allemagne et l'Italie ont respectivement financé un poste de Jeune Expert Associé (JPO).

Le Pôle et la Commission de la CEMAC

Depuis 2015, le Pôle met en oeuvre les composantes finances publiques et fiscal-douanier du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE) sur financement de l'Union européenne en faveur de la Commission de la CEMAC et de ses six Etat membres. Le

périmètre géographique du projet inclut également la République Démocratique du Congo et Sao Tomé e Principe. L'objectif est de renforcer les capacités de pilotage et de mise en oeuvre des réformes par la Commission de la CEMAC et les administrations nationales, de renforcer les capacités de mobilisation des ressources internes, et d'encourager la redevabilité et la transparence budgétaire en renforçant les capacités des acteurs du contrôle externe. L'exécution du programme s'étend sur une durée de deux ans et demi.

Les partenariats techniques

Outre les collaborations avec les Commissions économiques régionales, le Pôle a développé des partenariats techniques au niveau multilatéral avec la Banque mondiale, le FMI au travers de son Département des finances publiques et ses centres régionaux d'appui technique (Afrítac Ouest et Afrítac Centre). AFRISTAT et le Pôle sont partenaires dans l'appui à la planification globale et sectorielle des politiques de développement. Des actions conjointes sont menées avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en matière de renforcement des capacités des parlementaires et de leurs assistants. Le Centre de rencontre des administrations fiscales (Credaf) et le Pôle ont signé un protocole d'accord dans le domaine de la mobilisation des ressources fiscales. Des projets menés conjointement avec les Coopérations espagnole et française ont également été réalisés. Enfin, le Pôle a noué des partenariats avec des universités (Université Cheikh Anta Diop au Sénégal) et des centres de formation (ENAs, ENAMs, ENAREF, IEF) pour l'intégration des réformes des finances publiques dans les parcours de formation et l'utilisation de la plateforme en ligne du Pôle.

